



Paris, le 25 septembre 2015

Monsieur TURBET- DELOF Denis
Délégué général Solidaires Fonction Publique
144 Boulevard de la Villette
75019 – PARIS

à

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Décentralisation
et de la Fonction Publique
80 Rue de Lille
75007 - PARIS

Objet : Protocole d'accord PPCR

Madame la Ministre

Solidaires Fonction Publique se prononce contre le projet de protocole PPCR qui nous a été soumis à signature le 17 juillet dernier.

Le contre a recueilli 90 % de suffrages.

Cette décision est prise en application de l'article 6 de nos statuts, suite à une consultation large de nos mandants.

Ainsi cette opposition résulte de l'expression largement majoritaire des agents que nous représentons.

Solidaires a souhaité ce temps nécessaire de consultation pour s'assurer que le choix opéré soit bien celui des personnels et non la propriété de quelques représentants nationaux « qui auraient décidé » pour les autres.

Dès lors, il m'appartient de vous donner les raisons principales qui ont entraîné cette position fortement critique.

Un consensus tout d'abord, au sein des agents représentés par Solidaires : la question du chantage à la signature pour poursuivre les réflexions et la mise en œuvre des sujets traités par le protocole.

Certes, nous avons signé les accords de Bercy mais il convient, à ce stade, de dire qu'il serait utile, après 7 années de pratique, que nous prenions le temps de réfléchir à la pertinence de certains aspects de ces accords.

Ne pas être signataire ne signifie pas que nous nous désintéressions des sujets traités, bien au contraire ! C'est parce que nous estimons que les choses ne vont pas assez loin dans l'intérêt des personnels qu'il convient justement de poursuivre la réflexion pour aboutir à des solutions meilleures. Le principe de réserver la suite des opérations aux seuls signataires a été perçu comme une raison majeure, tant du point de vue de ceux qui ont voté pour, car ils craignaient d'être exclus de la suite des débats, tout en considérant que le protocole était loin de répondre à leurs attentes que de ceux qui ont voté contre, car n'acceptant pas ce chantage, qui nous semble contraire au principe même du dialogue social.

Sur le fond du protocole, si nous reconnaissons que sur certains points statutaires il y a des réaffirmations qui nous conviennent et quelques avancées timides comme l'intégration d'une partie de l'indemnitaire vers l'indiciaire, nous sommes loin, très loin, de nos revendications.

Et c'est tout le sens des argumentaires présentés par nos organisations qui en font mention.

A plusieurs reprises, lors des négociations, nous avons attiré votre attention sur le fait que faute de marge de manœuvre suffisante, vous ne pourriez pas proposer des solutions qui soient à la hauteur des attentes des personnels.

Ce protocole démontre à l'évidence que votre gouvernement n'a pas voulu répondre à ces exigences.

D'abord, un sentiment très partagé au sein de Solidaires, que les choix politiques et budgétaires portés par votre gouvernement, se sont clairement tournés contre les personnels de la fonction publique pour mieux servir le monde de l'entreprise au travers de la distribution de plus de 41 milliards d'euros qui, à ce stade, se sont essentiellement traduits par un enrichissement éhonté des actionnaires des entreprises bénéficiaires. Pas d'emplois ni d'investissement à la clef, ce qui était pourtant la contrepartie de ce don généreux d'argent public ! Nous avons bien raison de dire que le pacte de responsabilité était une erreur !

Enfin, nous n'irons pas jusqu'à dire que les « saillies » intempestives de votre collègue des Finances ont aussi joué dans la balance, mais vous avouerez que sur ces questions, elles sont pour le moins provocatrices.

Les principaux points d'achoppement exprimés par les agents se retrouvent d'ailleurs dans les critiques que nous avons pu vous faire tout au long de la négociation.

Le développement de l'interministérialité au travers des cigem et les corps trans-fonction publique sont très mal perçus, ils ne sont qu'un prétexte à faciliter la mise en place de la réforme territoriale que nous condamnons par ailleurs.

La mise en place d'un nouveau processus d'évaluation est lui aussi très fortement rejeté. Il ne répond en rien aux

attentes naturelles de reconnaissance des personnels qui n'acceptent pas la mise en compétition subjective que ce procédé générera inévitablement.

La question de la mobilité est toujours un sujet sensible, qui avait justifié, en son temps, que nous nous opposions à la loi sur la mobilité présentée par la mandature politique précédente. Remettre le couvert sur cette question est perçu comme une nouvelle provocation.

S'agissant de la refonte des grilles, et surtout ce qui a trait aux questions de pouvoir d'achat, c'est une analyse très critique qui nous est remontée.

Alors que le gel du point d'indice est une réalité depuis 2010 et que très clairement, rien ne laisse supposer qu'un réel dégel soit à l'ordre du jour, les propositions de refonte des carrières ne viennent même pas rectifier ces pertes de pouvoir d'achat.

Aucune des amplitudes des grilles proposées ne viendra compenser les pertes subies depuis 2010 !

Si nous avons jugé comme un signe positif la réduction d'un grade dans la catégorie C, nous ne pouvons que vous rappeler notre revendication d'une carrière linéaire à un seul grade pour cette catégorie.

Nous avons attiré votre attention, par lettre du 2 juillet dernier, sur les conséquences du reclassement des anciennes grilles vers les nouvelles et les risques de chevauchement et d'enjambement que cela allait engendrer.

Laisser croire à ces agent-es que la situation financière va s'améliorer est un leurre que les simulations que nous vous avons faites démontrent à l'évidence. Non contents de subir concomitamment les augmentations de cotisations liées aux réformes des retraites, de nombreux-ses agent-es ne gagneront pas les sommes que vous évoquez, certain-es même, perdront de l'indiciaire et verront leur carrière s'allonger et auront au bout du compte, en 2020, le sentiment de « s'être fait avoir ». Certain-es, vu les propositions d'allongement de carrière, sont d'ores et déjà assuré-es qu'ils-elles ne parviendront pas au bout de leur propre carrière!!

Le traitement inégal des « efforts » indiciaires entre les catégories a fait dire aux personnels de la catégorie C qu'encore une fois, on traitait mieux les catégories supérieures.

Le basculement de l'indemnitaire vers l'indiciaire que nous revendiquons depuis toujours a été jugé ridiculement insuffisant ! Vous le saviez, nous vous l'avions dit, le « one shot » proposé, sans garantie d'élargissement à terme, a été rédhibitoire.

Madame la Ministre, en proposant ce protocole, vous ratez l'occasion de redonner confiance aux agents de la fonction publique.

Vous-même, nous vous le concédons, dénoncez régulièrement les attaques de tous bords contre les fonctionnaires. Mais vous n'avez pas su peser sur les choix de votre gouvernement qui sert en priorité un autre camp qui ne porte pas l'intérêt général dans son cœur !

Enfin, comment ne pas constater que vous ne financez aucune mesure de ce protocole ! Vous n'avez d'ailleurs jamais voulu nous dire de combien seraient vos marges de manoeuvre budgétaires en la matière.

En 2016 les transferts indemnitaire-indiciaire pour la catégorie B seront à coût nul, et nous ne parlons pas des mesures déjà prises telle la suppression de l'indemnité exceptionnelle CSG, qui nous fait dire que ce sont les agents eux-mêmes qui financent les quelques mesures annoncées.

L'essentiel des conséquences budgétaires sera dépendant de la mandature suivante dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est particulièrement incertaine.

C'est donc fort de ces analyses issues de la consultation interne, que Solidaires porte la non signature du protocole PPCR.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en mes sentiments les plus respectueux.



Denis TURBET-DELOF
Secrétaire national de Solidaires
Délégué général FP